

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 12 janvier 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénaud Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Absent :

M. Steeve Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;
4. Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014;
5. Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2014;
6. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Dérogation mineure de monsieur Michel Bergeron, propriété située sur le lot 3A-P, rang 6, cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;
8. Adoption du règlement numéro 399 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme dans le but d'y montrer la localisation projetée d'une rue devant relier le chemin Principal au lac aux Bois Verts à la hauteur du lot 15;
9. Formation sur le Web pour la directrice générale;
10. Rencontre à la MRC de Charlevoix avec Daniel Brazeau, directeur incendie de la MRC d'Autray;
11. Décompte # 2 de F. Bouchard & fils inc.;
12. Renouvellement du contrat d'assurances responsabilité MMQ 2015;
13. Dénéigement de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix;
14. Subventions pour natation;
15. Annulation de la résolution 11-12-14;
16. Renouvellement annuel à l'ADMQ;
17. Vente de pièces de l'autocar 4x4 1981;
18. Résolution acceptant la proposition de service de la MRC de Charlevoix pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements sur les permis et certificats, de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion;
19. Offre de service de monsieur Réjean Beaudet (formation pour Henri Bilocq);
20. Courrier;
21. Affaires nouvelles;
 - 21.1 Réparation transmission petit camion;

- 22. Période de questions;
- 23. Levée de l'assemblée

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19h30, Monsieur le Maire Régnald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2015-01-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2015-01-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2014.

2015-01-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 décembre 2014.

2015-01-04

5- COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 92 691.38\$ (journal des achats # 1025, journal des déboursés # 760-761, chèques # 11423 à 11454, prélèvements 90 à 94) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 7 031.88\$ (journal des achats # 1022-1023-1024, journal des déboursés # 756 à 759, chèques # 11420 à 11422, prélèvements # 84 à 89) et les salaires nets pour un montant 20 021.83\$, dépôts # 503091 à 503146), sont acceptés.

2015-01-05

6- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Financière Banque	6 991.70 \$		
	<u>21 597.15 \$</u>		28 588.85 \$
SSQ			1 017.82 \$
Reliance Protectron	331.68 \$		
	<u>345.47 \$</u>		677.15 \$
SOCAN			212.78 \$
MRC de Charlevoix			257.49 \$
PG Solutions	655.36 \$		
	<u>6 375.36 \$</u>		7 030.72 \$
Wolters Kluwer Québec Ltée (Publications CCH)			358.05 \$
Solugaz	124.96 \$		
	<u>173.47 \$</u>		298.43 \$
Petite caisse			158.35 \$
Solo Mobile			34.95 \$
Hydro Québec	539.00 \$		
	<u>148.65 \$</u>		687.65 \$
Bell Mobilité	350.10 \$-		
	<u>353.92 \$</u>		3.82 \$
Bell Canada	70.64 \$		
	<u>259.41 \$</u>		<u>330.05 \$</u>
			<u>39 656.11 \$</u>

2015-01-06

7- DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MICHEL BERGERON, PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 3A-P, RANG 6, CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation mineure demandée fait référence aux normes de lotissement, article 4.3.2, du règlement numéro 202 dont la superficie est de 3,050 mètres carrés alors que le règlement exige 4 000 mètres carrés étant situé à moins de 300 mètres carrés d'un lac;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur moyenne est de 53 mètres alors que le règlement exige 75 mètres. Le tout est pour permettre de lotir la partie du lot restante;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure avait été remise à une séance ultérieure car des modifications devaient être apportées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation tel que présentée et demande à monsieur Bergeron de modifier sa demande de dérogation selon les recommandations du CCU qui suggère d'augmenter la grandeur de son terrain à 4 000 mètres en achetant un 850 mètres de son frère dont la propriété est située juste à côté.

8- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399 INTITULÉ «RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME DANS LE BUT D'Y MONTRER LA LOCALISATION PROJETÉE D'UNE RUE DEVANT RELIER LE CHEMIN PRINCIPAL AU LAC BOISVERTS À LA HAUTEUR DU LOT 15 »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a adopté un règlement numéro 198 intitulé : « *Plan d'urbanisme* », que ce règlement est entré en vigueur le 23 janvier 1990 et que ce règlement a fait l'objet d'amendements;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion peut modifier son plan d'urbanisme ainsi que ses amendements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu modifier le plan d'affectation du sol (secteur municipalité 1:20 000) accompagnant le plan d'urbanisme afin d'y montrer la localisation projetée approximative d'une rue devant relier le chemin principal au lac aux Bois Verts à la hauteur du lot 15 dans le rang III (cadastre) de manière à permettre de nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur d'un îlot déstructuré reconnu;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2014;

En conséquence, il est proposé par le conseiller(ère) Charles-Henri Gagné, appuyé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le Règlement numéro 399, intitulé «*Règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme dans le but d'y montrer la localisation projetée d'une rue devant relier le chemin principal au lac aux Bois Verts à la hauteur du lot 15*» est adopté :

QUE la directrice-générale de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme du règlement numéro 399 et de la résolution l'adoptant soit transmise à la MRC de Charlevoix;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

RÈGLEMENT

NUMÉRO : 399

Intitulé :

Règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme dans le but d'y montrer la localisation projetée d'une rue devant relier le chemin principal au lac aux Bois Verts à la hauteur du lot 15

12 Janvier 2015

ARTICLE 1

Le préambule et l'annexe font partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme dans le but d'y montrer la localisation projetée d'une rue devant relier le chemin principal au lac aux Bois Verts à la hauteur du lot 15*» et porte le numéro : **399**;

ARTICLE 3

Le règlement numéro 198 intitulé «*plan d'urbanisme*» ainsi que ses amendements, sont amendés par la disposition suivante :

3.1 Le plan d'affectation du sol (secteur municipalité 1:20 000) accompagnant le plan d'urbanisme est modifié de manière à montrer la localisation projetée d'une rue devant relier le chemin principal au lac aux Bois Verts à la hauteur du lot 15 dans le rang III (cadastre), tel qu'illustrée à l'annexe no. 1 ci-jointe en annexe.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION CE 12^{ÈME} JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

RÉNALD MARIER, Maire

MADELEINE TREMBLAY, d.g. et sec.-très.

2015-01-08

9- FORMATION SUR LE WEB POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'inscription de la directrice générale à une conférence Web intitulé «Pour une réglementation municipale qui a des dents! » qui est donnée par un formateur et qui aura lieu le vendredi 20 février prochain au coût de 138.00\$ plus taxes payable à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

2015-01-09

10- RENCONTRE À LA MRC DE CHARLEVOIX AVEC DANIEL BRAZEAU, DIRECTEUR INCENDIE DE LA MRC D'AUTRAY

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix invite M. Daniel Brazeau, directeur Incendie de la MRC d'Autray, à venir nous rencontrer pour nous présenter leur expérience de regroupement des services incendie de leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a décidé d'inviter les directeurs généraux et les chefs des services incendie de la MRC à assister à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise M. le maire et la directrice-générale à assister à la présentation, suivie d'une période d'échange le mercredi 28 janvier de 13h30 à 15h30 à la salle de réunion de la MRC de Charlevoix et que les frais de déplacement seront remboursés.

2015-01-10

11- FACTURATION NUMÉRO 2 DE F. BOUCHARD & FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie F. Bouchard & Fils Inc. a envoyé la facturation numéro 2 au montant de 39 322.08 \$ incluant les taxes pour le projet d'agrandissement du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement au montant de 39 322.08 \$ incluant les taxes.

2015-01-11

12- RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ LA MUNICIPALE DE LA MMQ 2015

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal renouvelle la police d'assurance La Municipale avec *La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)* pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015 pour un montant de 27 333 \$ payable à l'ordre de Groupe Ultima Inc.

QUE madame Madeleine Tremblay est autorisée à signer les documents de renouvellement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hilarion.

2015-01-12

13- DÉNEIGEMENT DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc. demande à la municipalité de faire le déneigement de leur cour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déneige déjà la cour des Loisirs de St-Hilarion adjacente à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte de déneiger la cour de l'Association pour l'hiver 2014-2015 au même coût que l'an passé soit 2650.00\$ taxes incluses.

2015-01-13

14- SUBVENTIONS POUR NATATION

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le versement de la subvention pour la natation aux parents de Charles-Alexandre, Eve-Catherine et Élisabelle Lavoie soit 45.00\$ chacun pour un total de 135.00\$.

2015-01-14

15- ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 11-12-14

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil annule la résolution #11-12-14 car le montant de subvention pour 2014 avait déjà été versé pour cet enfant.

2015-01-15

16- RENOUVELLEMENT ANNUEL À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de payer l'abonnement annuel et l'assurance à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2015 de mesdames Madeleine Tremblay et Nathalie Lavoie au coût de 1 448.50 \$ incluant les taxes

2015-01-16

17- VENTE DE PIÈCES DE L'AUTOCAR 4X4, 1981

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce point est remis à la prochaine séance.

2015-01-17

18- RÉOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE SERVICE DE LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire procéder à la révision complète de ses plans et règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une proposition de services professionnels datée du 10 novembre 2014 intitulée « *Proposition de services professionnels. Révision du plan d'urbanisme* » transmise par le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre de service de la MRC de Charlevoix au montant de 15 000 \$ incluant les taxes est acceptée;

QUE le conseil municipal confie au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Charlevoix le mandat de procéder à la révision des plans et règlements d'urbanisme ;

QUE certaines modalités convenues à la proposition, notamment l'échéancier de travail, soient revues par le service et discutées avec le conseil afin d'en venir à une entente finale.

2015-01-18

19- OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR REJEAN BEAUDET (FORMATION POUR HENRI BILOCCQ)

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine l'acceptation de l'offre de service pour la formation (révision) d'opérateur potable d'Henri Bilocq par monsieur Réjean Beaudet d'Hydro Expert pour une durée de dépassant pas huit (8) heures au taux horaire de 67.00\$/heure, plus déplacement 1h30, kilométrage 0.67/km et subsistance 25.00\$.

20- COURRIER

21- AFFAIRES NOUVELLES

2015-01-19

21.1 RÉPARATION DU PETIT CAMION (1500)

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la réparation du petit camion Chevrolet Silverado 1500 pour un montant de 1350.00\$ plus taxes pour la transmission et d'environ 1600.00\$ de plus pour le reste des réparations à effectuer.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2015-01-20

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20h05.

Régnald Marier, maire

Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-HILARION**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue à la salle du bureau municipal, le 26 janvier 2015, à 20h00, formant quorum sous la présidence de monsieur Réналd Marier, maire.

Sont présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Steeve Tremblay

Absent :

M. Matthieu Girard

Est également présente: La secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire du Conseil sera tenue lundi le 26 janvier 2015 au lieu ordinaire des sessions à 20h00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Refinancement du règlement # 352 ;
4. Résolution acceptant l'emprunt de 327 600 \$
5. Paiement pour l'entretien des pistes de ski de fond;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DE QUORUM

À 20h00, Monsieur le Maire Réналd Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2015-01-21

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé.

2015-01-22

3- RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352 AU MONTANT DE 327 600\$

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES-HENRI GAGNÉ, APPUYÉ PAR BENOIT BRADET ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 4 février 2015 au montant de 327 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 352, **au prix de 98,31500 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

28 400 \$	1.85000 %	4 février 2016
29 400 \$	2.00000 %	4 février 2017
30 200 \$	2.15000 %	4 février 2018
31 200 \$	2.25000 %	4 février 2019
208 400 \$	2.35000 %	4 février 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

2015-01-23

4- RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMPRUNT DE 327 600 \$ PAR BILLET POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 352

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billet un montant total de 319 400 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
RÈGLEMENT # 352	327 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN TREMBLAY, APPUYÉ PAR CHARLES-HENRI GAGNÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 327 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéros **352** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire monsieur Rénauld Marier et/ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madeleine Tremblay et/ou son adjointe Nathalie Lavoie ;

QUE les billets soient datés du 4 février 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	28 400 \$
2017	29 400 \$
2018	30 200 \$
2019	32 100 \$
2020	32 100 \$(à payer en 2020)
2019.	176 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **352** , chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2015-01-24

5- PAIEMENT POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FONDS

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement du premier versement au montant de 1700.00\$ à monsieur Guy Perron pour l'entretien de la piste de ski de fonds et raquette.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-01-25

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20h15.

Rénauld Marier, maire

**Madeleine Tremblay, directrice générale
et secrétaire-trésorière**